



Réunion de bureau
-
28 mai 2013
Espace Jeanne Champillou, Olivet

<i>Etaient présents</i>		
M. Michel ROQUES	Elu / Vice-président de la CLE	Agglo
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
Mme Anne d'AUX	Conseillère déléguée	Orléans
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
Mme Amléie SOULAT	Coordinatrice	APSL
M. Maurice DUBOIS	Président	Syndicat de la propriété privée rurale du Loiret
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
M. Philippe ALLAIRE	Adjoint au Maire	Neuvy-en-Sullias
<i>Etaient excusés</i>		
M. Hugues SAURY	Conseiller Général /Président de la CLE	Conseil Général
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Personnes présentes en appui technique :

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Severine CARNIELLO	Responsable du Pôle Environnement Hygiène	Ville d'Orléans
M. Thomas PAUTHONNIER	Stagiaire espèces invasives	Etablissement public Loire

Ordre du jour :

1. Avis de la CLE sur l'arrêté portant sur la délimitation de la zone de protection des captages du val d'Orléans
2. Logo et site internet
3. Journées du développement durable de la ville d'Orléans – 8 et 9 juin 2013
4. Points divers

Cette séance est présidée par M. Roques, vice-président de la CLE. Il propose de valider le compte-rendu de la réunion plénière du 10 avril dernier.

Mme D'Aux a cependant une remarque sur la formulation de cette phrase « *Les solutions proposées sont le rehaussement des points bas, la question se pose sur la création d'un nouveau déversoir, ou le rabaissement de celui de Jargeau ?* ». Il semblerait que cela soit « la création d'un nouveau déversoir ET / ou le rabaissement de celui de Jargeau ». Des études sont encore en cours et permettront de préciser quelle option est retenue.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, M. Roques demande à M. Pauthonnier, stagiaire recruté par l'Etablissement public Loire, de se présenter. Après avoir décrit sa formation (master 1 Biologie de l'environnement option fonctionnement et restauration des écosystèmes et milieux aquatiques continentaux, Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand), M. Pauthonnier précise qu'il travaillera 3 mois sur la thématique des espèces invasives afin de réaliser un diagnostic des espèces en place sur le territoire.

Les membres lui souhaitent la bienvenue.

1. Avis de la CLE sur l'arrêté portant sur la délimitation de la zone de protection des captages du val d'Orléans

L'animatrice rappelle le contexte de cette consultation. Les captages du Val d'Orléans font partie des 500 captages prioritaires identifiés par le Grenelle de l'Environnement, l'objectif étant d'instaurer une zone de protection avec la mise en place d'un programme d'actions.

La Commission Locale de l'Eau est interrogée sur le projet d'arrêté délimitant la zone de protection des captages du val d'Orléans. Neuf communes du SAGE sont concernées (comprises entièrement ou seulement partiellement) par cette délimitation.

Une note explicative ainsi que le projet d'arrêté a été transmis fin avril à l'ensemble des membres de la CLE. L'animatrice n'a reçu aucune interrogation, ni remarque à ce sujet.

Dans ce contexte, le bureau décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce projet d'arrêté.

Participation du public :

A noter que l'article L120-1 du code de l'environnement prévoit les modalités de participation du public aux décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement.

Les projets de décisions doivent être mis à disposition du public par voie électronique pendant une durée minimale de 21 jours. Une synthèse des avis recueillis est ensuite mise en ligne.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la Préfecture du Loiret.

Ce projet d'arrêté a été soumis à la participation du public, cependant aucune remarque n'a été formulée.

Une question est formulée par un membre : une fois le périmètre validé qu'en est-il des mesures ?

La DDT précise qu'il s'agit bien là d'un arrêté portant uniquement sur la délimitation du périmètre et que le programme de mesures est un plan d'actions volontaires et qu'il ne fera pas dans la pratique l'objet d'un arrêté. Ceci est permis grâce à l'existence d'une convention tri-partite qui fonctionne bien. L'enjeu majeur étant la bonne conservation de la qualité de la ressource.

Un membre précise qu'il existe de nombreuses actions identifiées mais qui sont sur la base du volontariat. L'objectif est aussi de rassembler les actions du BAC et celles de la convention tripartite afin d'éviter les doublons.

2. Logo et site internet

L'animatrice avait consulté par mail les membres de la CLE sur leur logo préféré. Quatre propositions avaient été faites. Le peu de retour reçu (4 avis) n'a pas permis de faire ressortir une préférence pour un logo ou un autre.

L'animatrice propose à la validation le logo à fond vert sans les rivières (les rivières n'étant pas visibles sur un papier à entête) et le vert pour limiter le nombre de couleur dans le logo et en simplifier sa déclinaison.

Les membres présents décident de valider ce logo.

L'animatrice présente ensuite le futur site internet du SAGE avec les différentes catégories.

Il a été conçu par un stagiaire de l'EPL, quant au contenu il a été rempli par l'animatrice.

A terme les sites internet des SAGE portés par l'EPL auront la même interface et les mêmes rubriques dans un souci de cohérence entre ces SAGE portés par la même structure porteuse.

Il est difficile pour les personnes présentes de faire des remarques à chaud, c'est pourquoi avant sa mise en ligne un lien sera transmis aux membres pour pouvoir faire des remarques pour améliorer les informations contenues sur le site.

Cependant une première remarque est faite afin que les liens des sites internet de l'ensemble des partenaires apparaissent sur une page spécifique. A l'inverse, afin de faire connaître le site il est proposé que le lien du futur SAGE soit également indiqué sur le site des partenaires. Pour toucher les usagers, ils pourraient être proposé aux habitants d'envoyer leur meilleure photo du bassin du Loiret qui serait incluse dans la photothèque du site internet du SAGE.

Il est probable que le site soit mis en ligne en juin ou juillet. La consultation du marché pour l'hébergement du site se termine en effet début juin.

3. Journées du développement durable de la ville d'Orléans

Malgré plusieurs sollicitations de l'ensemble des membres pour tenir le stand du SAGE, il manque encore 2 créneaux à combler le dimanche 9 juin. Voici ci-dessous le planning avec les personnes présentes sur le stand :

Samedi :

10h-13h : CB (Carine BIOT) + Jules CUGNART (ONEMA)

13h-16h : CB + Jean Claude BENNERY (ASRL)

16h-19h : CB + Jocelyne MELLET-CREMADES (EPL)

Dimanche :

9h-10h : petit déjeuner avec l'ensemble des personnes présentes sur les stands

10h-13h : CB + M. SAURY

13h-16h : CB + ??

16h-18h : CB + ??

Mme D'Aux indique qu'elle a noté dans son agenda sa présence sur le stand de 16h à 18h le dimanche. Le créneau de 13h-16h du dimanche sera comblé par Thomas Pauthonnier, stagiaire sur les espèces invasives à l'EPL.

L'animatrice remercie l'ensemble de ces personnes pour leur mobilisation sur cet évènement.

Le stand sera composé le samedi de 3 totems enrouleurs (2 m x 85 cm) portant sur les thématiques suivantes :

- le SAGE Val Dhuy Loiret
- les espèces invasives et leurs impacts sur la biodiversité ;
- les espèces invasives et le bassin versant du Loiret.

Des plantes invasives seront présentées dans des pots.

Le dimanche le stand du SAGE disposera de plus de place et permettra l'installation de la maquette du bassin versant du Loiret réalisée par l'APSL.

Les affiches avec les 3 thématiques précitées circulent dans la salle et plusieurs membres manifestent leur intérêt quant à leur utilisation soit dans d'autres évènements (« Un après-midi d'été au Pâtis » le 6 juillet) ou encore pour les mettre sous forme d'affiches en mairie.

Les fichiers seront bien sûr à la disposition des membres tout comme les totems enrouleurs. L'objectif est bien de sensibiliser au maximum le grand public sur ces thématiques.

4. Points divers

Etudes « pollutions diffuses »

L'animatrice présente les résultats de la consultation.

Deux offres ont été déposées, la moins chère est celle du groupement Géohyd/chambre d'agriculture 45 à 112 758.88 euros TTC (l'autre offre est supérieure à 300 000 euros TTC). Pour rappel notre enveloppe prévisionnelle est de 70 000 euros TTC. Les demandes de financements auprès des partenaires financiers ont été faites sur cette base.

Le marché passé est un marché négociable, cependant il sera impossible d'atteindre les 70 000 TTC sans dénaturer le cahier des charges du marché, c'est pourquoi une réunion est prévue prochainement avec les services de l'Etat notamment la DDT et les financeurs de l'étude.

Le bureau, sera conformément aux échanges en séance, tenu au courant par mail de l'avancée des réflexions pour la bonne conduite de l'étude.

L'animatrice précise que cette mauvaise estimation de l'enveloppe représente une surcharge importante de travail en terme administratif et cela fait perdre également du temps pour le démarrage de l'étude.

Différents scénarios sont présentés pour voir sur quelles variables il serait possible de jouer. La ville d'Orléans précise que lors de l'étude BAC, ils ont dû rajouter des réunions de concertation, ce qui est confirmé par un autre membre pour ce type d'études.

Les bureaux d'études, avec l'expérience, se sont sans doute rendu-compte que ces études leur prenaient plus de temps et les montants ont ainsi augmentés.

Pour ce qui concerne les diagnostics, ceux réalisés sur le territoire du BAC pourront être réutilisés. De plus, le choix avait été fait de les réaliser en fonction du type de culture pour avoir une bonne représentativité de la diversité plutôt qu'en fonction de la surface agricole utile.

Projet de contrat territorial

La mairie d'Orléans nous informe qu'un projet de contrat territorial sera présenté à la CLE courant du second semestre.

Visite du barrage de Villerest

Un membre pose la question, la visite est maintenue cependant il reste à trouver une nouvelle date.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Roques clôture la séance à 18h50.



Michel ROQUES

Vice-président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret

